



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°16

(Mise en ligne le 22/05/2023)

Réunion du :	Dimanche 21 mai 2023 à 18H00
Président :	M. DRAOUI Chaib.
Présents :	MM. AISSANOU Nawal, BEKRAR Yacine, CICCARIELLO Cyril, DUPUY Guillaume, KODJABACHIAN Franck, MAUREAU Christophe, MINGALLON Jean-Luc, RAKOTOMAHANINA Serge, RUBINO Romain, THOMAS Laurent.
Excusés	MM. BOURACHAU Patrick, FILIPPINI Sébastien, MEBAREK Mohamed.

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception). - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclub. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE DIRECTION

Le nouveau Président, Franck Kodjabachian est au téléphone pour ce Comité de Direction. Il souhaite tout d'abord la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction, les remerciant pour lui avoir fait confiance.

Il rappelle sa volonté de remettre en ordre de marche le District et pour se faire, il aura besoin de la participation active de tous les membres du Comité de Direction.

Il rappelle à tous que son mandat mettra la priorité sur l'écoute des attentes des clubs de Provence. Il est très attentif à ce qu'un fonctionnement collégial et transparent soit le maître mot de sa gouvernance.

Tous les membres présents l'assurent de leur soutien et partagent ses attentes.

L'arrivée du nouveau DG du District en date du lundi 22 mai. Dans ses premières actions, il va rencontrer tous les salariés. En lien avec le Secrétaire Général, il doit s'assurer de la reprise du fonctionnement administratif du District. Il prendra attache avec la Ligue Méditerranée pour que celle ci facilite la transition.

Le Comité de direction demande qu'un audit d'organisation interne soit engagé par le nouveau DG pour faire un état des lieux et recenser les possibilités d'améliorations du fonctionnement.

BUREAU EXECUTIF

Conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts, il est rappelé l'obligation de constituer un Bureau Exécutif.

Après discussions avec les membres du comité de direction présents, il a été décidé de la composition suivante :

Président : M. KODJABACHIAN Franck

Secrétaire Général : M. BEKRAR Yacine

Membres : M. CICCARIELLO Cyril

M. MINGALLON Jean-Luc

M. DRAOUI Chaïb

M. RUBINO Romain

M. MAUREAU Christophe

COMMISSIONS

Pour rappel, une commission doit être constituée au minimum de 3 membres et n'est pas limitée dans son nombre.

Le Secrétaire général indique qu'un appel à candidature a été transmis à l'ensemble des clubs avec un date limite de candidature au 1^{er} juin 2023 au plus tard. Il est proposé de faire une première constitution de ces commissions pour régulariser les dossiers en attente de traitement et ceux qui arriveront prochainement.

Après discussions avec les membres du comité de direction présents, les compositions suivantes ont été validées :

Commission de Discipline

Président : M. MINGALLON Jean-Luc

Vice-Président : M. THOMAS Laurent

Secrétaire : M. ARNAUD Jean-Marc

Membres :

M. DI MARCO Louis

M. LISOLO Antoine

M. HAMRAOUI Hahia

M. BELKOLI Hamza

Représentant de la Commission des Arbitres :

M. MEBAREK Mohamed

Instructeurs :

M. GIRARD Ludovic

M.SAVY Matthieu

M. PERFETTI Fabio

Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire

Président : M. FERTENER Paul

Vice-Président : M. PIZELLA Laurent

Secrétaire : M. DURAND François

Membres :

M. CASTAN Jean-Pierre

M. ROSSI Christian

M. MOUMARIS Youcef

M. RAKOTOMAHANINA Serge

M. CICCARIELLO Cyril

Représentant de la Commission des Arbitres :

M. Jean-Michel MESNARD

A titre consultatif :

M. GIRARD Ludovic

M.SAVY Matthieu

M. PERFETTI Fabio

Commission des Statuts et Règlements

Président : M. MULET Marc

Vice-Président :

Secrétaire : FABIANO Jean-Louis

Membres :

BOUBEKEUR Mohamed

AISSANOUE Nawal

DRAOUI Chaib

A titre consultatif :

M. GIRARD Ludovic

M.SAVY Matthieu

M. PERFETTI Fabio

Commission des activités sportives

Président : M. HABASTIDA Valentin

Vice-Président : LADJAL Mohamed

Secrétaire :

Membres :

AISSANOUE Malek

AISSANOUE Nawal

MERAD Salim

EL KHATARI Wahib

LISOLO Antoine

RAKOTOMAHANINA Serge

CORRIAS Lucien

DEL PRETE Guy

WATOR Charles

DRAJA Yassine

Commission des Délégués

Président : M. PIZZELLA Laurent

Vice-Président : EBERSOLD Christophe

Secrétaire : DAMIR Khadija

Membres :

MESNARD Jean-Michel

BELMONTE Stéphane

Commission des terrains

Président : M. SANNA Philippe

Vice-Président : ABEL Annick

Secrétaire : ABEL Christian

Commission de la déontologie et de l'éthique sportive

Président : M. DUPUY Guillaume

Vice-Président : RUBINO Romain

Secrétaire : BEKRAR Yacine

POINTS COMPETITIONS

Un point est fait sur le calendrier de de la fin de saison. Le comité de direction prend note qu'un bon nombre de match en retard n'avaient pas été programmés. Le secrétaire général a fait un point sur l'ensemble des compétitions à savoir les championnats et les coupes. A ce titre, un nouveau calendrier a été établi pour permettre le bon déroulement des coupes de Provence. L'ensemble des finales se dérouleront le week-end des 17 et 18 Juin 2023 sur un même site qui sera prochainement déterminé par le Comité de direction.

En ce qui concerne les championnats, un travail important a été entrepris pour repositionner l'ensemble des matchs en retards.

M. Le Président Franck Kodjabachian demande qu'une communication soit faite auprès de tous les clubs leur demandant de l'indulgence et leur assurant que tout sera fait pour permettre d'assurer la fin des compétitions dans les meilleures conditions possibles malgré la situation.

Le Président de la séance :
M. DRAOUI Chaib



Le secrétaire de séance :
M. BEKRAR Yacine

